

# Ces poubelles qui valent de l'or !

En Corse, le coût de la gestion des déchets ménagers est largement supérieur à toutes les autres régions de France. Cette fiscalité représente 199 euros par habitant contre 105 pour la moyenne nationale et ne parvient plus à couvrir les coûts du service

Sur le front des déchets, la Corse n'est pas seulement remarquée au niveau national pour ses crises chroniques qui font régulièrement la une de l'actualité. L'île bat aussi des records en matière de coûts de gestion des ordures ménagères. Le « problème » revient sur le devant de la scène chaque année au moment des arbitrages budgétaires des collectivités, contraintes de faire face à des frais croissants qui grèvent les finances.

En Corse, le coût de gestion des déchets ménagers est en effet sans commune mesure avec les autres régions et a même augmenté de 17 % sur les cinq dernières années. Un rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), en date de décembre 2020, constate un différentiel très important entre l'île et le continent : 241 euros hors taxes par tonne de déchets et par habitant, contre 93 euros pour la moyenne nationale.

Ce surcoût, de l'ordre de 160 %, est supporté par les contribuables locaux en grande partie par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont les taux moyens sont, en Corse, cinq points plus élevés qu'en France métropolitaine.

Selon une récente étude du Syndicat de valorisation des déchets (Syvadec), bras armé de la Collectivité de Corse en matière de traitement des ordures ménagères, la fiscalité liée aux déchets a littéralement explosé ces dernières années. Celle-ci représente dans l'île 199 euros par habitant, contre 105 euros pour la moyenne nationale. Bien qu'exponentielle, cette fiscalité spécifique, censée couvrir le coût du service, se révèle toutefois insuffisante.

## Un surcoût assumé par les habitants

D'après l'Ademe, ces taxes prélevées par les dix-neuf intercommunalités de Corse ne couvrent en moyenne que 78 % des coûts liés à cette - très - chère gestion des déchets, contre 105 % pour la métropole. C'est le cas par exemple dans la communauté de communes du Sud-Corse. Sur ce territoire, en dépit d'une redevance spéciale efficiente, les recettes « déchets », de l'ordre de 8,3 millions d'euros par an, ne couvrent que 84 % des dépenses, évaluées à près de dix millions d'euros. Pire encore dans le Celavu-Prunelli : la TEOM ne permet de couvrir que 51 % des dépenses.

C'est dire si ces charges pèsent lourd sur les finances des collectivités. Celles-ci sont alors confrontées à deux types de situation : soit puiser sur leurs fonds propres afin d'assumer cette surcharge au détriment d'autres investissements, soit procéder à l'augmentation de la TEOM.

Les raisons de ces coûts élevés s'expliquent par plusieurs facteurs. Tout d'abord la géographie très éclatée de l'île, caractérisée par de longues distances et l'absence de grands axes routiers qui génèrent des coûts supplémentaires. Le premier poste de dépenses est en effet la collecte qui représente la moitié des charges (50 %), soit une part bien supérieure à la moyenne nationale (37 %). « En Corse, toutes les collectivités ont opté pour le porte-à-porte sur un ou plusieurs flux de déchets, ce qui induit des fréquences de collecte élevées », précise Catherine Luciani, directrice générale du Syvadec.

Les variations de population liées au tourisme nécessitent également des moyens techniques et humains adaptés au pic estival. Ce

surcoût de fréquentation explique que la production de déchets ménagers rapportée à la population soit plus importante en Corse (677 kg par habitant) que la moyenne nationale (525 kg).

Cependant, indique le Syvadec, peu de collectivités ayant mis en place des redevances spéciales pour les professionnels du tourisme, le coût de cette fréquentation saisonnière est généralement assumé par les habitants permanents. En Corse, la gestion des déchets est d'ailleurs plus chère que la moyenne des autres zones touristiques, de l'ordre de + 64 %.

## Une gestion à flux tendus

En matière de charges, le transport des ordures ménagères vaut aussi son pesant d'or : ce poste de dépenses (12 %) est également plus élevé dans l'île que la moyenne nationale (8 %). Un coût supplémentaire qui s'explique, là aussi, par la géographie, l'éloignement des exutoires mais surtout par la fermeture anticipée du centre d'enfouissement de Prunelli di Fium'Orbu. Faute de capacités suffisantes, celui-ci ferme ses portes chaque année au mois d'août, ce qui nécessite de réorienter les circuits de transports pour acheminer les détritiques de la Haute-Corse vers le site de Vighjaneddu.

Reste toutefois une exception dans cette accumulation de surcoûts : le traitement des déchets résiduels dans les centres d'enfouissement. Ce poste de dépenses pèse pour 25 % dans le coût total du service, contre 40 % au national. Cependant, la quantité importante de détri-

ture destinée à l'enfouissement, de l'ordre de 394 kg par habitant, pour 254 kg en moyenne, engendre un coût ramené à l'habitant permanent supérieur à la moyenne.

Malgré ces coûts de gestion élevés, la qualité de ce service public n'est pas plus efficiente qu'ailleurs. Loin s'en faut. La Corse subit de longue date une « crise des déchets » qui s'accroît au fil des années.

À l'heure actuelle, les deux seuls sites d'enfouissement opérationnels, à Prunelli di Fium'Orbu et à Vighjaneddu, opèrent à flux tendu. Ils atteindront leur capacité maximale dans les prochains mois et les nouveaux projets de centres de stockage, censés améliorer la capacité d'enfouissement, sont toujours en gestation.

En attendant, cette situation pèse aussi très lourd sur les finances. Pour la première fois en 2019, la Corse avait été confrontée à une absence totale de traitement de ses ordures ménagères en raison de la fermeture partielle du centre de Prunelli di Fium'Orbu et du blocage de Vighjaneddu. Le Syvadec a évalué à 34 euros par tonne le surcoût lié à cette crise, soit un total de 8 millions d'euros.

Dans son rapport sur la Corse, rendu le 17 novembre 2020, l'Autorité de la concurrence pointe également les raisons « politiques » de ces surcoûts, liées notamment « au refus de la Collectivité de Corse de tout procédé d'élimination des déchets par incinération ».

Dans une recommandation en forme d'injonction, l'Autorité invite d'ailleurs les collectivités compétentes à « traiter de façon prioritaire le problème du manque d'infrastructures et la sous-capacité chronique de traitement des déchets ménagers résiduels ».

Un (très) vaste chantier.

**JULIAN MATTEI**



La collecte des déchets représente en Corse la moitié des charges du service (50 %), soit une part bien supérieure à la moyenne nationale (37 %).  
ARCHIVES PIERRE-ANTOINE FOURNIL

À Bastia et à Ajaccio, des politiques différentes qui finissent par se rejoindre

Selon les villes et les quartiers, les contribuables n'ont pas tous à payer le même prix pour être débarrassés de leurs déchets. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est à plus d'un titre un impôt inégal qui connaît de fortes variations selon les territoires. En fonction de l'historique du travail de la compétence et de la gouvernance politique. Mais pas seulement. « Le coût de la collecte n'est pas le même dans les zones pavillonnaires où s'effectuent trois ramasseurs par semaine et en plein centre-ville où il est quotidien », note Étienne Ferrand, longtemps en charge de la problématique des déchets à la Capa. Le sujet est au cœur de l'actualité bastoise en raison d'un rattrapage historique – peut-être même trop – opéré par les élus membres lors du dernier conseil communautaire.

Lors du budget primitif 2021, une hausse de la TEOM a été votée faisant ainsi passer la taxe de 10,50 % à 18,36 % dès le mois prochain. Sur le plan financier, cela représente pour le contribuable 8,58 euros en moyenne par mois et par ménage. Plus de 100 euros par an. De quoi déclencher les bouillottes de l'opposition mais aussi se rapprocher, à moyen terme, d'un véritable financier alors que le déficit actuel se devient ven-

dieux. Augmenter les impôts, un acte politique fort qui avait été jusqu'à être évité mais cette fois la chambre régionale des comptes et même la préfecture a sonné l'alarme. « Nous n'aurons plus le droit d'être aussi déficitaire », note le président de la Capa. Concrètement, la TEOM actuelle ne couvre pas l'intégralité des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets sur le territoire. L'essence consistait alors à piocher dans le budget principal pour compenser et cela se chiffrait à pas loin de 4,6 millions d'euros.

#### Coût incompressible

Un peu d'écriture bien rodée mais qui a pour conséquence directe de priver le territoire d'une capacité financière d'investissements. « La compétence de la Capa ne peut pas de remettre que des ordures ménagères mais de développer le territoire », relève Louis Picozzi Boaga.

Pour autant, les seules oscillations avaient été relevées entre 2012, date du transfert de la compétence, et 2014. Depuis, rien ! Se pose alors la question du juste prix du taux à la Capa. En 2012, n'était-il déjà pas en dessous des besoins ? Pour preuve, sur la commune de Laxtana en 2010,



Selon les villes et les quartiers, les contribuables n'ont pas tous à payer le même prix pour être débarrassés de leurs déchets. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est à plus d'un titre un impôt inégal qui connaît de fortes variations selon les territoires. PAULIE SANTONI

il était de 0,29 % avant d'atteindre 18,25 % en 2020.

À Ajaccio, la TEOM est de 30,77% pour le taux plein (c'est-à-dire le centre ville) et de 15,21% pour le taux réduit (les zones pa-

villonnaires). Des taux inégaux entre 2020 et 2021. Ces taux historiquement plus bas qu'à Bastia sont dus au fait que le budget environnement de la Capa est, depuis l'origine, totalement détaché

du budget global. « Il s'agit d'être payé par l'État pour l'entretien de la Capa et sa capacité d'investissement en proportion avec le budget global », rappelle Étienne Ferrand, qui faisait partie de la majori-

té à l'époque de la création de la Capa.

Une ligne gérée par l'actuelle majorité, avec un niveau de service qui est monté en puissance au fil des ans – collecte au porte-à-porte, collecte des cannes en journée chez les commerçants, collecte chez les restaurateurs, sur le marché, y compris le dimanche. S'y ajoutent, comme pour tous les territoires, le coût de l'entretien et celui du transport. Premier adjoint en charge du budget de la Capa, Xavier Lucchini pointe ces deux derniers postes. « Les coûts que nous subissons actuellement sont pour une bonne partie la conséquence des choix faits en termes de collecte des déchets sur le plan territorial depuis des années », insiste-t-il.

À Bastia, malgré cette hausse de l'impôt, le conseil n'y est toujours pas. Pour espérer tendre à l'équilibre financier, il aurait fallu monter le curseur d'encaissement quelques petits points et s'arrêter à 19 %. Un choix politique non sans conséquences...

Quant à la population bastoise, elle ne verra pas forcément de changements en termes de service rendu, si ce n'est le début de la collecte au porte-à-porte. L'augmentation actuelle n'étant en fait qu'un rattrapage.

J.-G. ETLL

## Pasquale-Paoli : le non-choix de l'augmentation de la redevance

Depuis sa naissance au forceps en janvier 2017, la communauté de communes Pasquale-Paoli (CCPP) tente d'assumer sa compétence de gestion des déchets, malgré les difficultés liées à son étendue et à la disparité des équipements des anciennes intercos qui ont fusionné.

Sur ce territoire tout aussi vaste que vide et pauvre, le choix a été fait de maintenir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) à la place de la taxe, afin d'éviter de trop grandes disparités d'un foyer à l'autre.

Une mesure « de justice sociale », qui aujourd'hui touche à ses limites.

Car l'équilibre n'a pas été trouvé. En 2020, la redevance a ainsi rapporté 725 000 € pour un coût total d'1,6 million d'euros. Et cette année, le budget déchets affiche un déficit de presque un million d'euros.

La redevance avait déjà été aug-

mentée de 30 € l'année dernière. Elle était passée, suivant les communes, de 115 € à 145 €, de 125 € à 155 € ou de 145 € à 175 €.

Pas suffisant, à telle enseigne que lors du dernier débat d'orientation budgétaire, il a été proposé de réaligner une nouvelle augmentation, de 50 € celle-là. Fortement contestée par une partie des membres du conseil communautaire, elle a malgré tout été actée la semaine der-



La question des déchets a toujours été épineuse à la CCPP. Aujourd'hui, elle devient urgente. JOSÉ MARTINETTI

JOSÉ MARTINETTI

nière, à 26 voix pour, 16 contre et six abstentions.

La question étant : avait-on encore le choix ?

Serge Antoniotti, vice-président de l'interco en charge des déchets, l'affirmait clairement : « Les prix sont trop bas et ils ne correspondent plus à la réalité. »

Il y a donc urgence à prendre des décisions, et ce, d'autant plus que la

com'com fonctionne sous un régime dérogatoire accordé par le préfet et qui prendra fin cette année. Urgence à équilibrer les budgets sous peine « de perdre la main » et de se voir imposer la taxe tant redoutée.

« Si nous passons à la taxe, expliquait le président François Sargentini il y a quelques mois, il y aurait des répercussions différentes suivant les contribuables, car elle est basée sur

la valeur locative du logement. » Des différences qui s'étendraient sur un delta de 50 € à 1 400 €.

Pour une application plus juste, il faudrait d'abord revoir les bases fiscales dans les villages, ce qu'ils sont nombreux à appeler de leurs vœux.

Face à cela, il y a des maires qui mettent en avant « la très grande précarité du rural » et l'incompréhension des administrés face à une augmentation qui n'ira pas de pair avec

## Des coûts de tri élevés

Verre, papier, emballages... Dans son rapport de décembre, l'Ademe constate que les ratios de collecte sélective ont fortement augmenté entre 2014 et 2019. L'évolution s'établit à + 71 % sur la période. Cependant, les coûts, eux aussi, ont augmenté en parallèle : ils ont été multipliés par trois.

En Corse, le tri coûte également plus cher qu'ailleurs : 1126 euros par tonne pour les emballages, 498 euros pour le papier et 275 euros pour le verre. Les coûts pour le papier se situent dans la moyenne nationale. En revanche, pour les emballages, l'écart par rapport aux coûts moyens (601 euros par tonne) est dû, selon le Syvadee, aux collectes réalisées majoritairement en porte-à-porte, aux quantités collectées, qui ont progressé mais restent en deçà de la moyenne nationale, ainsi qu'aux coûts de transport importants dus à l'absence de centre de tri en Corse.

Pour le verre, les chiffres sont aussi supérieurs aux ratios nationaux. Cette différence s'explique par les collectes en porte-à-porte, notamment auprès des professionnels. « Les nouvelles collectes déployées pour augmenter les performances de tri génèrent des coûts », explique Catherine Luciani. Lorsque les quantités collectées sont faibles, les coûts à la tonne sont élevés. À terme, l'amélioration des performances permettra de réduire le coût à la tonne. »

Cependant, le chemin risque d'être encore long. Le nombre de résidents étant en hausse constante, la production de déchets ménagers augmente malgré les efforts de tri réalisés dans le cadre du plan de la Collectivité de Corse. Avec un taux de tri évalué à 37 % en 2020, l'objectif fixé par l'Exécutif de valoriser 60 % des déchets fin 2021 reste très loin d'être atteint.

J. M.

une amélioration du service.

Une augmentation qui ne parviendra pas non plus à combler totalement le déficit - il restera un « trou » de 360 000 € - et que les élus craignent de se voir reproduire l'année prochaine.

Pour faire d'autres économies, on a remis en question la collecte des encombrants, on attend avec impatience la mise en place du porte-à-porte, on pointe la cotisation au Syvadee qui en 2020 « a augmenté de 162 000 € ».

Des décisions importantes doivent être prises, rendues encore plus difficiles par le climat d'opposition qui est en train de s'installer parmi certains membres du conseil communautaire.

MORGANE QUILICHINI

der

## Calvi-Balagne Une taxe incitative bien accueillie par les élus du territoire

Concernant les différentes communautés de communes du territoire insulaire, celle de Calvi-Balagne s'illustre comme étant une des meilleures élèves en termes de tri et de gestion des déchets.

Avec d'ores et déjà onze communes concernées, la collecte en porte-à-porte devrait se généraliser d'ici à l'été 2023 en terminant par la ville de Calvi. Un système de tri qui consiste parfaitement au maire de Lumio, Étienne Suzzani.

« Le porte-à-porte est un engagement fort qui permet de réduire de manière significative nos déchets. La culture se passe plutôt bien dans l'ensemble. Bien évidemment, je garde certaines incertitudes notamment concernant le transport des déchets ainsi que leur transformation. »

Lors du dernier conseil communautaire de l'année 2020, il a été notamment question d'augmenter la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels. Après un débat plutôt houleux, une hausse de 30 % a finalement été adoptée par la majorité. Un résultat plutôt positif pour Ange Sarrini, maire de Calvi.

« Cette augmentation peut paraître déconcertante mais il fallait trouver une solution pour équilibrer

leur les budgets, explique-t-il. Il s'agit d'un service qui génère des coûts importants. Nous avons pris en compte la situation des professionnels liés à la crise sanitaire et 30 % me paraissent être une bonne alternative. »

### Responsabiliser les citoyens

Pour François Croci, maire de L'Arinogge, une hausse de 30 % aurait été plus appropriée. « À ma connaissance, ce sont les professionnels qui produisent le plus de déchets. Lors de ce conseil communautaire, j'étais davantage favorable à une augmentation de 30 % afin de trouver l'équilibre entre les recettes et les dépenses. »

Pour les particuliers, la communauté de communes de Calvi-Balagne devrait voter la mise en place de la taxe incitative en 2023.

Un moyen de responsabiliser les citoyens qui effectueront consciencieusement le tri des déchets et au contraire sanctionner ceux qui auraient tendance à poursuivre leurs mauvaises habitudes. La solution semble être plutôt bien accueillie par les élus locaux.

« Sur notre commune, nous sommes arrivés à près de 70 % de tri effectif », se réjouit David Calassa, maire d'Argona. Cette taxe in-



Onze communes disposent d'ores et déjà de la collecte en porte-à-porte.

DUVIER SANCHEZ/CRYSTAL PICTURES

centiale devrait sensibiliser les citoyens et leur permettre de prendre conscience de l'importance du tri. Il s'agit également d'un système vertueux pour l'environnement.

Pour Ange Sarrini, cette taxe incitative devrait cadrer certains

citoyens mal habitués à trier leurs déchets. « Certaines personnes sont mal habituées que d'autres. Ce système de bonus et de sanction devrait dissuader les mauvaises habitudes encore présentes sur la commune de Calvi. Nous avons dû mettre en place des contrôles de

surveillance sur les points propres afin d'éviter certains débordements. »

En attendant la mise en place de cette nouvelle taxe, les communes de Calviuzza et de Montcali devraient adopter la collecte

en porte-à-porte dans les semaines à venir.

S. D.

Malgré plusieurs incertitudes, le président de la communauté de communes de Calvi-Balagne, François Marie Marchetti, est très optimiste.

## Fium'Orbu-Castellu un rattrapage en douceur

Dans le Fium'Orbu-Castellu, le taux de la TEOM était inchangé depuis 2009 et nettement inférieur à celui des collectivités de même strate (6,75 % contre 15 à 16 %). Et il obligeait l'interco à mobiliser 51 % du budget général pour équilibrer les comptes du service CMI. En augmentant ce taux de deux points cette année, la communauté de communes récupérera quelque 280 000 € de recettes supplémentaires. Évoquée lors du débat d'orientation budgétaire, cette augmentation n'a pas donné lieu à de grands débats, les délégués des trois communes étant tous conscients de la nécessité de franchir ce cap.

« On n'y avait pas touché depuis des années, alors que nous avons beaucoup investi dans ce service pour le mettre en place du tri et que nous allons continuer à le faire en passant notamment à la collecte au porte-à-porte là où c'est possible et à celle des éco-échets, résume Francis Gaudin, le président de l'interco. Le personnel qui nous accompagne, et avec lequel nous réfléchissons à la mise en place de la flexibilité opérationnelle et de la réduction spéciale pour les entreprises, préconise une hausse de deux points par an. Nous espérons aussi décaler pour deux +1, +1. Ce sera moins violent pour les contribuables ».

### Réduire drastiquement les volumes à enfouir

Un nettoyage en plusieurs pailles doit. Et aussi une manière d'améliorer sur l'échelle qui va considérablement changer la donne dans le Fium'Or-

bu-Castellu : la fermeture du centre d'enfouissement technique (CET) des déchets de Pinaroli. Il lui suffit que l'interco bénéficie à ce jour d'un tarif préférentiel à quelque 80 € la tonne traitée. Ce « privilège », légitimement dû aux territoires qui sont devenus d'un centre d'enfouissement et qui en subissent - et ce le sait bien les élus locaux, s'éteindra lorsque le CET fermera ses portes, en 2022 très probablement.

« Différent est de diminuer considérablement les volumes à enfouir. Aujourd'hui, le taux de tri cumulé des ménages et des entreprises en déchetterie plafonne à 31,7 % avec un léger relâchement dû à la crise sanitaire. En travaillant sur les industriels, sur les gros producteurs qui sont les professionnels de la zone, notamment les villages de vacances, et en relayant la communication autour des geste de tri auprès des ménages, nous espérons passer à l'horizon 2025, de 6 000 tonnes à 4 000 tonnes à enfouir », détaille Francis Gaudin. Même si nous ne parvenons pas à ce que les recettes du service s'équilibrent avec ses dépenses, nous espérons arriver en améliorant aussi la performance opérationnelle et la réduction spéciale pour les entreprises à un ratio de 70 % contre 30 % qui seraient mobilisés sur le budget général. »

On l'aura compris, sur ce territoire où les déchets constitueront chaque année le sujet de conversation éternel, la réduction drastique des volumes reste plus que jamais d'actualité.

ISABELLE VOLPAJOLA



Dans le Fium'Orbu-Castellu, l'appel au tri s'affiche même sur les camions.

STÉPHANE GAUMONT

## Pas d'augmentation de la TEOM pour la CCSVT

Sur la communauté de communes du Sarriensais Valinco-Jaraco, les taux de la TEOM sont maîtrisés depuis 2017. Il n'y a eu aucune augmentation, selon la volonté des élus.

Fin mars lors du débat d'orientation budgétaire, ils ont annoncé à nouveau le maintien des taux. Sur le territoire de l'interco, ils peuvent varier en fonction du coût et

du niveau de service selon les secteurs. À Prupia, par exemple, le taux de la TEOM est de 6,5 %.

Ce lundi, en conseil communautaire, va être voté le budget 2021 et parmi les taux, celui de la TEOM.

L'existence d'un centre d'enfouissement sur le territoire d'une communauté de communes a un impact sur le budget,

donc sur la taxe des ordures ménagères. La CCSVT accueille au centre d'enfouissement sur la commune de Vighjaneddu, qui reçoit les déchets de presque toute la Corse. Sur l'île, les autres territoires ont davantage de coûts de traitement. Donc les administrés de ces intercos paient la TEOM plus chère.

A.-K.L.